

Qui s'intéresse à la maintenance des bâtiments communaux ?

Grosse surprise lors du conseil municipal du 15 octobre dernier, lorsque nous avons appris que la mairie de Plaisance ne recevait aucun bilan d'activités des entreprises mandatées dans le cadre des contrats de maintenance qu'elle signe régulièrement. Ni le contrat pour le chauffage et la climatisation des bâtiments communaux, ni celui sur les systèmes d'alarmes anti-intrusion, ni encore pour les équipements de la piscine ou la sécurité des locaux recevant du public (ERP). « *Il s'agit de prestataires de la collectivité qui ne sont pas soumis à cette obligation* », a-t-il été répondu à notre question de fin de conseil. Rappelons que les « questions diverses » posées par Plaisance Citoyenne sont envoyées à l'avance au cabinet du maire, afin que les élus majoritaires puissent préparer les réponses données en conseil municipal.

Pourtant les prestations de maintenance coûtent cher à la Ville et aux Plaisançois. En septembre dernier, un accord cadre pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage collectives et de production d'eau chaude sanitaire a été signé pour 368 050 €, jusqu'au 31 juillet 2029, avec possibilité de commander d'autres prestations pour 60 000 €. Pour la climatisation et les centrales de traitement de l'air, la facture est de 38 415 €, avec 15 000 € supplémentaires en bons de commande.

Aucun rapport d'activités...

En novembre 2023, c'est pour la maintenance des systèmes d'alarmes anti-intrusion, contrôle d'accès et vidéoprotection qu'un contrat a été conclu avec INEO MPRL à Toulouse, pour un montant annuel de 18 866,17 €, renouvelable trois fois tacitement. Sur le même modèle, en mai 2023, un marché de 10 906 € annuel a été conclu avec la société toulousaine ECRIT pour la maintenance, l'entretien et le suivi des installations d'eau de la piscine municipale. Ces trois exemples montrent bien que la facture de la maintenance est élevée. C'est normal, il faut que les installations municipales soient surveillées et entretenues pour en assurer le bon fonctionnement. Ce qui l'est moins, c'est que la mairie se désintéresse à ce point des conclusions de tous ces prestataires, quant à leurs interventions sur Plaisance !

...et aucune réhabilitation programmée

Autre question diverse lors du même conseil municipal, sur les projets de réhabilitation de bâtiments communaux en 2025. On sait, en effet, que ne pas anticiper l'entretien et laisser vieillir les infrastructures entraîne notamment une augmentation des charges de fonctionnement et une baisse de la valeur immobilière, mais implique aussi d'intervenir en urgence en cas de problème, ce qui coûte toujours plus cher. « *En 2025, aucune réhabilitation de bâtiment n'est prévue, ni en 2026* », nous a-t-on répondu. Dommage.

L'équipe Plaisance Citoyenne

www.plaisance-citoyenne.fr